

**PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du jeudi 10 février 2022**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le jeudi 10 février 2022 à 18h00, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER suppléant de Hubert JOLLIET – Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU – Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD – Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET – Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournoisis), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epieds-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

M. Cuillerier souhaite la bienvenue aux élus.

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Élection d'un Vice-président (Délibération n° 22-01) ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 10 des statuts du PETR indique que « le Comité syndical élit parmi ses délégués titulaires, les membres du Bureau ». Il constate que la délibération n°2021-18 de la CCTVL en date du 18 novembre 2021 a désigné de nouveaux des représentants au sein du PETR Pays Loire Beauce et des commissions et notamment M. Yves FROISSART (en remplacement de Mme Florence NAIZOT). Il convient donc de remplacer Mme Naizot au sein du Bureau (6^{ème} Vice-présidente).

M. Le Président propose la candidature de Yves Froissart.

Le comité syndical, à l'unanimité, élit M. Yves Froissart au poste de 6^{ème} Vice-président du Pays Loire Beauce (Délibération n° 22-01).

3. Programme Leader : candidature, animation du GAL 2022 & biodiversité 2022-2023

Monsieur le Président propose que le Pays Loire Beauce candidate seul au prochain programme Leader (2023-2027) et que la stratégie qui sera déployée s'inscrive dans la thématique du « bien vivre dans des territoires résilients » cadrée par la Région.

Monsieur le Président propose que le Pays ait recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'appuyer dans l'élaboration de sa stratégie et de sa candidature.

Le recours à une AMO sera financé à 80% dans la limite de 20 000 € TTC maximum de prestation.

Cette AMO apportera un cadre méthodologique, un regard extérieur neuf et permettra de dégager du temps à la chargée de mission Leader pour bien finir le programme en cours et animer la biodiversité.

Mme Baron évoque le calendrier d'élaboration de la candidature :

	AVRIL				MAI				JUN				JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE					
	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39
Phase 1 : identification des besoins et réflexion du comité de programmation (2 réunions)	●																									
Phase 2 : consultation des partenaires et citoyens (3 réunions)	●																									
Phase 3 : coopération (3 réunions)					●																					
Phase 4 : proposition de scénarios et construction d'une stratégie au comité de programmation					●																					
Phase 5 : consultation des citoyens et partenaires (1 réunion)					●																					
Phase 6 : validation														●												
Validation de la stratégie en Comité syndical																										
1 comité de programmation																										
Finalisation de l'écriture de la candidature																										
Dépôt de la candidature au Conseil Régional																										

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la candidature du Pays Loire Beauce à son échelle, le fait de recourir à une AMO pour élaborer la future candidature et le fait de solliciter les fonds européens pour financer cette AMO (Délibération n° 22-02).

Monsieur le Président propose d'affecter sur l'animation et la gestion 2022 du programme Leader la chargée de mission LEADER à 0,8 ETP (sur 12 mois) et l'assistante de direction/comptable à 0,16 ETP (sur 12 mois). Il propose de mobiliser les crédits Leader pour financer ces ETP. Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition (Délibération n° 22-03).

Monsieur le Président propose d'affecter pour 2022 et 2023 la chargée de mission à 0,2 ETP (sur 24 mois) sur la mise en œuvre de la stratégie biodiversité. Il propose de mobiliser les crédits Leader pour financer ces ETP. Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition (Délibération n° 22-04).

4. LIFE « agissons ensemble pour le climat »

Monsieur le Président rappelle que la transition énergétique des territoires repose sur 5 objectifs :

- Décentraliser la gouvernance de l'énergie à l'échelle des territoires et développer les synergies entre les citoyens ainsi que les acteurs de l'énergie,
- Faire monter en compétences les collectivités et les animateurs territoriaux,
- Renforcer le recours aux énergies renouvelables électriques (éolien, photovoltaïque) et thermiques (méthanisation, géothermie, bois-énergie) dans les territoires,
- Diminuer la consommation énergétique à l'échelle collective et individuelle,
- Développer et promouvoir des outils d'aide à la décision pour les collectivités locales et les acteurs économiques

Emilie Baillif, nouvellement arrivée au sein du Pays Loire Beauce en tant que chargée de mission énergie, climat et rénovation énergétique, présente les prochaines étapes du projet LIFE :

Evènement de lancement : vendredi 4 mars 2022

Déroulé :

- Matin : une plénière en hémicycle alimentée par des ateliers d'échanges et de partages autour des ENR renouvelables, de la sobriété énergétique, retour d'expériences d'un collectif citoyen.
- Après-midi avec expérimentation d'une réunion en intelligence collective, mise en récit du projet, jeu autour du projet, débat mouvant sur l'engagement au sein du projet.

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer à cet évènement (Site internet : <https://www.life-letsgo4climate.eu/>)

M. Cuillerier interroge les élus pour savoir qui souhaite être référent sur le sujet.

M. Lorcet et Mme Duminil seront référents pour la Beauce Loirétaine, M. Froissart pour les Terres du Val de Loire.

MODULE 1 :

SOCLE DE CONNAISSANCES SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ce premier module de formation, d'information se tiendra le :

- **Jeudi 10 mars – Beaugency (Agora)**
- **Lundi 21 mars – Patay (salle Yves Carreau)**

Ce module s'adresse aux élus, techniciens, agents des collectivités, acteurs relais/moteurs, membres du conseil en développement, partenaires locaux...

Limitées à 20 personnes chacune, ces sessions visent à former/informer un total de 40 acteurs du Pays Loire Beauce sur les enjeux énergie-climat et au système énergétique afin qu'ils partagent un socle de connaissance commun.

Le repas sera offert par le Pays Loire Beauce.

Durant ces sessions, GRDF interviendra sur la méthanisation et ENEDIS sur l'électricité. L'ADEME fera également partie des formateurs.

Mme Baillif invite les élus à s'inscrire à cette réunion d'information et à relayer cette possibilité auprès de leurs agents intéressés par le sujet de l'énergie.

❑ MODULE 2 :

« CO-CONSTRUIRE POUR S'ENGAGER DURABLEMENT : l'intelligence collective au service des territoires »

Ce module de formation s'adresse à 4 - 5 personnes très impliquées sur les questions d'énergie renouvelable. Il consiste en 3 jours de formation (dont les 9 et 10 mai) et sera organisée par l'ADEME. Il vise à accompagner la montée en compétence de plusieurs acteurs du Pays Loire Beauce sur la conception et l'animation des démarches de co-construction et de collaboration en intelligence collective

❑ **Visite d'une unité de méthanisation en circuit court (Monts du Lyonnais)**

Cette visite s'adresse à 2 personnes/territoire, 1 agent et 1 élu référent et aura lieu le mercredi 6 et jeudi 7 avril 2022

En 2012, un groupe de douze agriculteurs s'est engagé dans un projet de méthanisation collective, en mobilisant de nombreux acteurs dans les Monts du Lyonnais. Ils récupèrent aujourd'hui du digestat pour enrichir les terres agricoles et une station de bioGNV a été créée à proximité fin 2020.



- Un intérêt territorial : répliquabilité de ce modèle sur le territoire du Pays Loire Beauce (production d'énergie verte localement/diversification des revenus agricoles/service de traitement et valorisation des déchets ménagers rendu localement).
- Dynamique locale observée et appropriation de la démarche par les différents acteurs locaux.
- Solidarité technico-économique de sa gouvernance partagée.

Mme Baillif informe que le recrutement du panel de 100 citoyens du territoire se fera à l'été 2022. Une « avant-première » se tiendra le vendredi 23 septembre. A l'automne se tiendra une série de quatre ateliers avec ce panel citoyen.

5. Site internet : validation du prestataire

M. Le Président rappelle que le Pays a consulté 4 prestataires fin 2021 pour refondre/créer un nouveau site internet. Trois offres ont été réceptionnées. L'audition des trois prestataires a eu lieu le jeudi 20 janvier en visioconférence par la « commission marché public »

Au regard de ces éléments, M. Le Président propose de retenir Force Interactive pour un coût de (8 250 € HT)

Le comité syndical, à l'unanimité, valide cette proposition (**Délibération n° 22-05**).

6. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Section de fonctionnement :

- 1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2021 a permis de finaliser les actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC) et notamment les projets « agriculture et circuits-courts », « agriculture et changement climatique », « défi Sherlock Home » avec le collègue d'Artenay, « instrumentation des bâtiments ». L'année 2022 doit permettre de lancer la « stratégie climat air énergie territorial » en lien avec le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) de la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire et une approche différenciée sur la Communauté

de Communes de la Beauce Loirétaine. Il conviendra d'avoir recours à un bureau d'études externe pour réaliser le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions à la fois à l'échelle du Pays Loire Beauce et également à l'échelle de chaque communauté de communes. Il s'agira d'avoir une approche différenciée en tenant compte des objectifs et des ambitions de chaque territoire.

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce déploiera en 2022 le projet « plantation » visant à inciter les collectivités, entreprises et agriculteurs à planter des arbres. Le Pays élaborera un cahier des charges permettant de répertorier les essences qui seront subventionnées. Un appel à projets sera lancé à la fin du printemps pour connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce fera l'achat de ces arbres, les fera financer via le CRST puis les remettra aux structures ayant répondu à l'appel à projets. Les bénéficiaires paieront au Pays Loire Beauce le reste à charge.

Le Pays organisera à l'automne 2022 la 2^{ème} édition du Festival BiodiverCiné, en lien avec la thématique des couverts herbacés, mais cette fois sur davantage de communes que la première édition.

L'élaboration d'une candidature au programme Leader 2023-2027 s'inscrit à la fois dans le cadre défini par la Région et dans la prise en compte des besoins exprimés par les acteurs du territoire. Le recours à une prestataire afin d'organiser la réflexion et d'apporter une aide en matière de méthodologie et d'animation pourra être envisagé.

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

- 2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les quatre agents du Pays : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargée de mission LEADER et biodiversité, chargé de mission énergie climat et rénovation énergétique.

Si le comité syndical valide la mise en œuvre de la PTRE, le poste de chargé de mission « énergie climat rénovation énergétique » sera amené à se scinder en deux postes avec :

- un poste de « coordinateur de la PTRE ». Ce poste sera financé par les Fonds européens FEDER et le programme SARE - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)
- un poste de chargé de mission « énergie climat » qui aura pour mission de suivre le projet « LIFE, agissons ensemble pour le climat » et le projet de « stratégie climat air énergie territorial » (en lien avec le PCAET mené par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire). Ce poste sera financé par le programme LIFE et par le CRST dans le cadre de l'élaboration de la stratégie climat air énergie territoriale.

Mme Martin estime que le territoire aurait intérêt à se rapprocher d'Orléans Métropole plutôt que de travailler seul dans son coin.

M. Echegut ne se montre pas favorable au dédoublement du poste mais estime qu'il est logique que le Pays s'engage dans la stratégie climat air énergie, en lien avec le PCAET de la CCTVL.

M. Cuillerier observe que le poids de ce chapitre 12 dépendra du choix sur le Contrat local de santé, de la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique et de la stratégie climat air énergie territoriale.

A noter que les emplois mutualisés avec les territoires ruraux de l'Orléanais (Contrat local de santé et contrat d'objectif territorial pour les énergies renouvelables thermiques) ne sont plus d'actualité en 2022. Si le comité syndical retient le fait de se lancer dans un nouveau CLS, celui-ci devra être mené à la seule échelle du Pays Loire Beauce dans la mesure où le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne mène le sien à son échelle.

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2021) pour intervenir sur l'évaluation du programme Leader 2014-2022 et la candidature au nouveau programme Leader.

3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%).
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation des actions inscrites dans le Contrat d'objectif territorial énergie-climat (COT EC).
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre du versement de la part variable obtenue grâce à l'atteinte des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (66 000€).
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR. Il semble opportun de réfléchir à une augmentation des cotisations des communautés de communes dans l'hypothèse où le choix de créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (s'adressant à l'ensemble des habitants) serait fait. Actuellement, la cotisation s'élève à 1,50 € par habitant et est la faible comparée aux structures similaires.

En revanche, il ne semble pas nécessaire à ce stade de mobiliser les Communauté de Communes pour financer la finalisation du SCoT. En effet, il reste des crédits inutilisés déjà perçus antérieurement. Il convient de rappeler que la CCTVL a perçu 6 254,86 € fléchés vers le SCoT lors de la dissolution du Pays Sologne Val Sud (2018), lesquels n'ont pas été reversés au Pays Loire Beauce à ce jour. Ce montant représente environ 0,10 € par habitant.

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202.

Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'AMO juridique (cabinet Casadéi-Jung). Il convient d'autre part d'intégrer le coût lié au marché permettant de finaliser la procédure SCoT sur 2022-2023. La finalisation de cette procédure passera également par la réalisation d'une enquête publique (laquelle nécessite d'avoir recours aux services d'un commissaire enquêteur).

Le début de l'année 2022 sera marquée par la finalisation de l'étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique dans l'hypothèse où les élus feraient le choix de mener cette action majeure (13 000 logements à réhabiliter sur un parc de 30 000 logements). Pour mémoire, le financement de cette étude est assuré à 100% par la Région et par le programme Leader.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a été retardée du fait du COVID et devrait s'achever début 2022.

Enfin, le Pays s'attachera les services d'un prestataire pour créer un nouveau site Internet. Ce nouvel outil permettra d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays.

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture en faveur des circuits-courts dans la restauration collective.

En 2022, le PETR récupèrera le FCTVA pour les équipements acquis en 2019 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme. A noter que la TVA sur les documents d'urbanisme est de nouveau récupérable.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2021 en même temps que le Budget Primitif 2022 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2021. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en mars 2022.

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- Envirobat Centre : 850 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 20 €
- A3P : 290 €
- Leader France : 650 €

Le comité syndical reconnaît qu'il y a bien eu un débat sur les orientations budgétaires 2022 et, à l'unanimité, valide ces orientations budgétaires (**Délibération n° 22-06**).

7. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : premières remarques sur le PADD

Monsieur le Président invite les élus à émettre leurs premières remarques sur le premier projet de PADD du SCoT (qui a été envoyé aux élus en début de semaine).

M. Corgnac évoque la situation complexe de Cléry-St-André où deux départementales se croisent à l'angle de la basilique. Il rappelle qu'une réflexion associant la création d'une déviation de Cléry-St-André à celle d'un nouveau pont sur la Loire existe depuis de nombreuses années. Constant lucidement que le projet de pont sera certainement repoussé dans le temps, M. Corgnac estime que la réflexion portant sur la déviation de Cléry aurait intérêt à être inscrite dans le SCoT. Par ailleurs, il note l'importance de rappeler le caractère viticole d'une partie du territoire du Pays Loire Beauce.

Mme Martin observe la difficulté à faire aboutir les projets de pont sur la Loire et informe qu'elle n'a pas participé aux échanges avec la commune sur le projet de déviation.

M. Cuillerier observe que les projets routiers structurant n'entreront pas dans le calcul de la consommation foncière du SCoT.

M. Froissart rappelle les éléments du courrier en date du 8 février 2022 qui a été envoyé au Pays Loire Beauce ainsi qu'à toutes les communes de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. Par ce courrier, la commune de Beaugency souhaite que le PADD :

- rééquilibre l'analyse en tenant compte de la présence de Blois et qu'il ne soit pas centraliser exclusivement sur la métropole Orléanaise,
- Mentionne l'influence forte des Terres du Val de Loire sur une partie du Loir-et-Cher et son interdépendance économique et touristique avec ces secteurs limitrophes,
- Valorise le réseau de gares y compris comme support de développement économique et non seulement résidentiel,
- Encadre la densification dans un habitat adapté, moderne et économe en énergie,
- Intègre l'évolution du trafic de la RD 2152 dans le scénario de développement de l'axe ligérien
- Valorise le maillage culturel du territoire au sein de l'économie résidentielle

Le comité syndical se montre favorable au fait d'intégrer ces éléments dans le PADD

M. Cuillerier informe qu'il a participé à une conférence régionale sur les SCoT et souligne l'intérêt que le PADD du SCoT du Pays Loire Beauce puisse reprendre l'esprit « Val de Loire jardin », lequel est également inscrit dans le SRADDET.

M. Durand souligne l'importance de présenter le Pays Loire Beauce comme territoire structuré entre Blois et Orléans.

M. Cuillerier informe que ces remarques seront intégrer dans la version du PADD qui sera débattue lors du comité syndical du 23 février 2022.

8. Questions diverses

Catalogue de recettes

M. Le Président informe que le livret de recettes sera distribué aux communes engagées dans la démarche sur les circuits-courts.

Conseil de développement : renouvellement des membres

M. Le Président informe que seule la ComCom de la Beauce Loirétaine a indiqué 13 noms susceptibles d'entrer au Conseil de développement. Il appartient désormais à la ComCom des Terres du Val de Loire de proposer le nom de personnes susceptibles d'entrer dans le Conseil de développement.

BiodiverCiné 2022

Mme Baron informe que BiodiverCiné 2022 pourrait se tenir sur les communes de Baccon, Gidy et Meung-sur-Loire. Elle informe que le reste à charge par commune pour 2022 est estimé à 700 € (sous réserve d'une réponse positive de la part de la Région sur la demande A VOS ID).

Mme Benier rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité pour les communes à faible population d'avoir un coût moins important. M. Cuillerier informe que le projet tiendra compte de cet aspect.

Par ailleurs, les droits de rediffusion 2022 sera récupérer par le Pays pour l'ensemble du programme des courts-métrages.

❑ Convention FIBOIS

M. Le Président informe qu'une convention a été signée le mardi 25 janvier 2022 avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire et les 5 Pays-PETR du Loiret. Cette convention permet de mettre à disposition de l'ensemble des porteurs de projets un animateur multiENR sur les Pays-PETR du Loiret (+ 41) :

Jan JAMKA - Chargé de mission - Chaleur renouvelable - 06 56 67 37 64 - j.jamka@fibois-cvl.fr – www.fibois-cvl.fr

❑ Délégation de signature du Président

M. Le Président propose de que deux vice-présidents puissent avoir une délégation de signature lorsqu'il est absent. Cette délégation portait sur la comptabilité, les ressources humaines, les fonds européens, la contractualisation, les délibérations et l'administration générale.

M. Le Président propose l'ordre suivant :

1. Jean-Pierre DURAND
2. Dominique LORCET

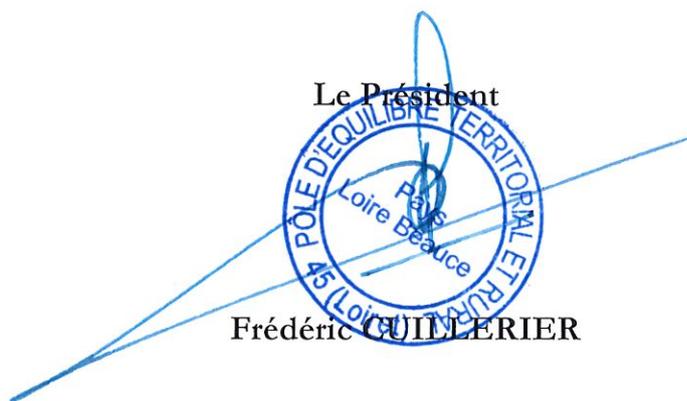
Le comité syndical, à l'unanimité, valide ces délégations de signature (**Délibération n° 22-07**).

❑ Agenda

- Mercredi 23 février – 18h - comité syndical – débat sur le PADD du SCoT Salle polyvalente du Bardon
- Mardi 8 mars - Bureau : préparation du budget 2022
- Mercredi 23 mars – 18h30 – Comité syndical - vote du CA 2021 et du BP 2022

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des élus pour son implication.

Le Président



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
45 (Loiret)
Pays
Loire Beauce

Frédéric GUILLERIER

